

**PUBLICATION
DU SYNDICAT
DES SYLVICULTEURS
DU SUD-OUEST**

Direction - Rédaction
Administration :
MAISON DE LA FORÊT
6, Parvis des Chartrons
33075 BORDEAUX CEDEX
Tél. : 05 57 85 40 13
Fax : 05 56 81 65 95
e-mail : sso@maisondelaforet.fr
Directeur de la publication :
Bruno Lafon

Rédacteur en chef :
Christian Pinaudeau
Comité de rédaction :
Éric Dumontet, Roland de Lary,
Christian Pinaudeau,
Guillaume Rielland
et Pierrette Castagné
Crédit photos :
Maison de la Forêt. CPFA. Danjon
F, Caplan JS, Fortin M and
Meredieu C 2013. CRPF.

Publicité :
HUGO CONSEIL
28, Allées d'Orléans
33000 BORDEAUX
Tél. 07 81 09 93 41
E-mail : hdecerval@gmail.com

Mise en page :
KA2 Communication
à Bordeaux
Imprimerie :
Imprimé avec des encres
à base végétale sur papier
certifié PEFC
par l'imprimerie
Laplante à Mérignac
Commission Paritaire
n°0519 G 80827



www.maisondelaforet-sudouest.com

www.usse.es



UNION NATIONALE de la Forêt cultivée

Abonnement 10 numéros par an :
30 euros dont T.V.A. 2,10 %
C.C.P. MAISON DE LA FORÊT
94750 H BORDEAUX

DOSSIERS



Depuis plus d'un an, les représentants de la forêt privée bataillent pour éviter des mesures de restriction à l'exportation des grumes. Nous avons été surpris de voir avec quelle facilité les services du Ministère de l'Agriculture ont accepté les demandes de la FNB de limiter les exportations de grumes sous le prétexte fallacieux de protection phytosanitaire.

Chacun sait que l'exportation de grumes est la seule « *soupe* » pour les producteurs d'échapper à un marché fermé avec des prix toujours à la baisse. La FNB a toujours rêvé d'un service d'approvisionnement administré suivant les besoins des scieries (un protectionnisme à l'amont et un marché libéral à l'aval).

Et voir, dans ce contexte, l'ONF annoncer la mise en marché d'un million de m³ supplémentaire sans aucune consultation avec la forêt privée est ... étonnant ! Mais il est vrai aussi que le Président de la FNB siège en Conseil d'Administration de l'ONF ... ? Ceci explique peut être cela. Pas sûr que la DG Concurrence de l'Union Européenne apprécierait ce « *petit arrangement* » franco-français.

D'ailleurs, la Commission Économique du Sénat n'a pas manqué d'émettre quelques réserves sur ces mesures de protectionnisme. Voici quelques extraits d'une lettre adressée le 6 avril à notre ministre de la Forêt, Stéphane Le Foll, signée par Messieurs les sénateurs Jean Claude Lenoir, Président de la Commission des Affaires Économiques et Philippe Leroy, Président du Groupe d'études Forêt Filière Bois :

.../...

« Cet exercice est particulièrement difficile car il faut trouver le juste point d'équilibre entre des impératifs contradictoires, tout en prenant en compte des intérêts divergents des acteurs de la filière bois.

Toutefois, quelle que soit la complexité du problème posé, la solution qui consisterait à ériger de façon isolée en Europe des barrières non-tarifaires risquant d'annihiler nos propres capacités exportatrices nous paraît aventureuse.

.../...

Il est bien entendu hautement souhaitable que la France puisse exporter des produits transformés plutôt que des produits bruts et qu'elle montre l'exemple en matière de protection de la santé ou de l'environnement. Cependant, en pratique, il ne suffit pas de durcir une norme phytosanitaire pour transformer la structure du commerce international du bois et de nombreux effets pervers risquent de contrarier l'objectif initial.

.../...

Du point de vue économique, il s'agit, pour l'essentiel, de favoriser l'approvisionnement des scieries sans annihiler les débouchés internationaux pour les propriétaires. Afin d'instituer un véritable dialogue entre toutes les parties prenantes, nous estimons donc particulièrement opportun d'inscrire ce thème à l'ordre du jour du prochain Conseil Supérieur de la Forêt et du Bois dont le statut et les missions ont été confortés par la récente Loi du 13 octobre 2014 d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. »

.../...

Cette position des sénateurs rejoint la nôtre et plus largement celle de la forêt privée.

De même, il conviendra très prochainement d'arbitrer définitivement le « *dossier CVO* » car des projets nous en avons, ils sont ambitieux et nous avons besoin d'autofinancement pour les conduire : tel est le cas de notre Plan de Développement Forestier 2016-2030.

Dans cette même perspective, le dossier centimes forestiers devra trouver une issue politiquement acceptable par les sylviculteurs et les agriculteurs. Si les centimes forestiers relèvent de l'autofinancement des chambres d'agriculture, ils doivent le demeurer pour les projets forestiers présentés par les organisations sylvicoles et non pas devenir des aides de l'État (via le fonds stratégique) car alors où trouverons-nous l'autofinancement... ?

Autant de dossiers que nous évoquerons devant Monsieur Stéphane Le Foll, Ministre de la Forêt, que nous accueillerons à FOREXPO s'il décide d'y venir.

A ce titre, FOREXPO 2016 confirme son statut de 1^{er} salon européen de la sylviculture et de l'exploitation du Sud de l'Europe. Je ne doute pas que vous serez là les 15, 16 et 17 juin, les forestiers de toute l'Europe, pour la promotion de la forêt cultivée.

Bruno LAFON
Président du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest
Président de l'Union Nationale de la Forêt Cultivée